Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Mathieu LAFOUX, Maire.

Présents :
Mmes AMARDEIL Élodie, BACCOU Valérie, BATAILLE Fiona, BOYER Françoise, DAGOREAU Julia, DUPRAT Céline, ECHE Patricia, GORNET Audrey, JULLIEN Aurélie, LACOSTE Christine, PAUSÉ Johanne, PIGASSE Christel, QUARRATO Anne-Marie et RIMPER Mélissa
MM. ALAZET Jean-Marc, ARNAUD Jean-Luc, BATAILLE Vincent, BONJEAN Gauthier, CAMPMAS Yves, DARAM Pascal, DAVID Franck, DUPUY Aurélien, FABRE Frédéric, LAFOUX Mathieu, LEGRAND Frédéric, POGODA Robert, QUEMARD DUFFORT Thomas, ROSIQUE Kévin, SERRANI Christian et THIRIOUX Michaël

Séance du
9 avril 2026
Acte n° **2026-020**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BAUDRY a donné procuration à M. ALAZET
Mme SÉTIAO a donné procuration à M. LAFOUX
M. SÉVERAC a donné procuration à Mme LACOSTE

Absent(s) : /

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	33
présents :	30
procurations :	3
absents :	0
votants :	33

Secrétaire de séance : M. ALAZET Jean-Marc

Date de la convocation : 2 avril 2026

Thème : 7.1 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L1612-26,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier approuvé par la délibération n° 2026-019 du 09/04/2026,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2026 adressée lors de la convocation par M. le Maire aux membres du Conseil Municipal,

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'article L1612-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes de 3 500 habitants et plus.

Le Maire doit présenter à l'assemblée délibérante, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'une publication et d'un débat à l'assemblée délibérante, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le rapport sur les orientations budgétaires est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

Aussi, M. le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2026, annexé à la présente délibération. Un débat est ensuite ouvert au sein de l'Assemblée Délibérante.

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

.../...

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 avril 2026 – acte n° 2026-020 – page 2/2
Thème :	7.1 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
Objet :	Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2026

ARTICLE 1 : prend acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2026, annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : prend acte de la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires pour l'année 2026.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 9 avril 2026.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

M. le Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Mathieu LAFOUX

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Le Secrétaire de Séance
Jean-Marc ALAZET

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 9 avril 2026 publié sur le site Internet de la collectivité le 16 AVR. 2026

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

ville de fonsorbes

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

Table des matières

LEXIQUE 3

RAPPEL 4

INTRODUCTION 4

I - LES ELEMENTS DE CONTEXTE 5

A - LE CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET FINANCIER 5
B - LA LOI DE FINANCES 2026 8

II - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LA VILLE DE FONSORBES 9

A - LE VOLET DES FINANCES 9
1 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 9
2 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 13
3 - LE MURETAIN AGGLO 15
4 - L'EPARGNE DE LA COLLECTIVITE 16
5 - LA DETTE 17
6 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT 18

B - LE VOLET RESSOURCES HUMAINES 21
1 - LA STRUCTURE DES EFFECTIFS 21
2 - LES DEPENSES DE PERSONNEL 24
3 - LE TEMPS DE TRAVAIL 25
4 - L'EVOLUTION PREVISIONNELLE DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES DE PERSONNEL 26

C - LE VOLET « ESPACE URBAIN DURABLE » 29
1 - LA PLANIFICATION URBAINE 29
2 - LE PROJET DE VALORISATION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE 30
3 - LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE 31

III - LES BUDGETS ANNEXES 32

CONCLUSION 33

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

LEXIQUE

PRODUIT INTERIEUR BRUT : PIB

Le PIB est un indicateur économique qui permet de quantifier la valeur totale de la production de richesse annuelle effectuée par les agents économiques résidents à l'intérieur d'un territoire. Il reflète donc l'activité économique interne d'un pays.

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT : DGF

La Dotation globale de Fonctionnement (DGF), instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales pour la première fois en 1979. Son montant est établi selon un mode de prélèvement et de répartition fixé chaque année par la loi de finances. Cette dotation est constituée d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de péréquation.

EPARGNE BRUTE

Elle correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement.

EPARGNE NETTE

Elle correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement après déduction de l'annuité de dette. L'épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer des dépenses d'équipement.

DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE (DSU)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'État aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

DOTATION NATIONALE DE PÉRÉQUATION

La dotation nationale de péréquation (DNP) a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle résulte de l'intégration du Fonds national de péréquation dans la DGF en 2004.

EPCI

Les établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement au sein de périmètres de solidarités. Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Le Muretain Agglo est un EPCI.

OPÉRATION RÉELLE ET D'ORDRE

Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie. À l'inverse, des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, sans donner lieu à un encaissement ou à un décaissement réel : il s'agit d'opérations d'ordre.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

RAPPEL :

Conformément à l'article L1612-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes de 3 500 habitants et plus.
Le maire doit présenter à l'assemblée délibérante, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'une publication et d'un débat à l'assemblée délibérante, dont il est pris acte par une délibération spécifique.
Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le ROB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).
Conformément à l'article L. 2312-1 la commune doit transmettre ce rapport au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.
Ce présent rapport est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

INTRODUCTION

Nous mettons dès à présent en place notre programme en suivant nos 4 axes principaux.
Notre premier axe « Fonsorbes plus sûre et préventive » se matérialise par le développement de la vidéoprotection dans le domaine public. Nous prévoyons les formations et l'encadrement des usages liés à la mise en place de l'armement de la Police municipale. Dans une démarche de développement durable et de maitrise de nos consommations d'énergies nous achevons le plan LED en 2026 qui concerne le changement du parc de l'éclairage public (éclairage résidentiel et routier). Tous les points lumineux de Fonsorbes seront en LED d'ici la fin 2026.
Le deuxième axe « Fonsorbes plus verte et durable » se concrétise avec le lancement des travaux sur le parc de Bidot et d'études sur les toitures pour des panneaux photovoltaïques des bâtiments communaux. S'ajoute à cela le verdissement de la cour d'école du Trépadé.
Pour le troisième axe « Fonsorbes plus active et vivante », nous lançons les premières études de notre projet « cœur de ville 2032 ».
Le dernier axe « Fonsorbes plus solidaire et inclusive » comprend dès 2026 la mise en place du projet d'un restaurant séniors, le maintien des actions sociales grâce à la subvention versée au CCAS et la création du conseil municipal des jeunes. Concernant l'augmentation du contrat AJH (Association les Jeunes Handicapés), cela répond à notre volonté d'inclusion sociale. Nous n'oublions pas le tissu associatif avec notamment le sport et la culture.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

I. Les éléments de contexte

A. Le contexte économique, social et financier

Sources : - *www.insee.fr – Note de conjoncture de mars 2026*
- *http://www. insee.fr – Dette trimestrielle de Maastricht des administrations publiques (APU) quatrième trimestre 2025 – 27/03/2026*

Situation internationale

En 2025, l'économie mondiale a plutôt bien résisté aux inquiétudes créées par la nouvelle politique douanière américaine. Grâce au dynamisme des échanges intra-asiatiques, le commerce mondial a déjoué les pronostics, progressant de +3,6% en moyenne annuelle, après +3,3% en 2024. En dépit d'un marché du travail atone, l'économie américaine a continué de croître (+2,1% après +2,8%), entraînée par les investissements massifs dans l'intelligence artificielle et les valorisations galopantes des entreprises du secteur, qui nourrissent la consommation des ménages par effet de richesse. Du côté du Vieux continent, malgré les vents contraires liés à la hausse des droits de douane américains et à la concurrence chinoise, les économies ont, bon gré mal gré, réussi à enclencher la reprise en 2025. Les assouplissements successifs de la BCE ont porté leurs fruits et l'investissement est sorti de sa torpeur, compensant la contribution négative du commerce extérieur, même si de fortes divergences demeurent entre le lièvre espagnol et la tortue allemande. L'inflation de la zone euro a reflué jusqu'en février 2026 (+1,9% sur un an), regagnant la cible de la BCE. Au final, la croissance a atteint +0,9% en 2025 dans les quatre principales économies de la zone euro (après +0,7%), et les enquêtes de conjoncture réalisées jusqu'en février suggèrent que cette dynamique positive s'est poursuivie au premier trimestre 2026 : les industriels rapportent que leurs carnets de commande se garnissent, notamment dans le secteur de la défense.

Mais le déclenchement de la guerre au Moyen-Orient a brutalement fait flamber les prix des hydrocarbures. L'envolée des cours du pétrole, qui tutoient les 100$ (contre 63$ en moyenne fin 2025), ainsi que ceux du gaz, propulserait l'inflation au-delà de 3% d'ici juin dans la zone euro comme aux États-Unis. L'économie américaine est certes productrice d'or noir, mais les ménages subiraient une nette correction de leur pouvoir d'achat au printemps et leur consommation, déjà pénalisée par un marché du travail flageolant, s'affaiblirait. Pour l'Europe, qui importe massivement pétrole et gaz, une hausse des coûts d'approvisionnement de cette ampleur, représente une ponction supérieure à 0,5 point de PIB si elle devait perdurer. Le pouvoir d'achat des ménages et les marges des entreprises se comprimeraient, et la reprise en cours s'en trouverait fragilisée. L'effet sur l'activité ne serait toutefois pas immédiat : à très court terme, la bonne tenue de l'investissement et le stimulus budgétaire allemand maintiendraient la croissance de la zone euro à +0,3% puis +0,2% par trimestre au premier semestre. Toutefois, comme aux États-Unis, les consommateurs européens commenceraient dès le printemps à ajuster leurs dépenses. Au final, à la mi-2026, l'acquis de croissance atteindrait +1,8% aux États-Unis et +0,8% dans la zone euro, mais les acquis de pouvoir d'achat des ménages seraient nettement plus faibles

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

(respectivement +0,1% et -0,1%), matérialisant les effets négatifs de la flambée des prix à la pompe.

Situation nationale

L'économie française, malgré les incertitudes politiques, profite de la reprise européenne. La croissance a atteint +0,9% en 2025, soit quasiment autant qu'en 2024 (+1,1%). La demande intérieure y est un peu moins vive que dans les autres pays européens, parce que les entreprises et plus encore les ménages sont plus frileux qu'ailleurs, le taux d'épargne de ces derniers se stabilisant au-delà de 18%.

Le marché du travail français se distingue du reste du Vieux continent : le chômage augmente (7,9% fin 2025, en hausse de 0,6 point sur un an), alors qu'il est stable ou en baisse dans les autres grands pays européens, et les difficultés de recrutement sont moins fortes en France qu'ailleurs. En conséquence, les salaires sont nettement moins dynamiques et en février, l'inflation en France (+0,9% sur un an) est environ 1 point plus faible que dans le reste de la zone euro.

À l'inverse, le commerce extérieur pénalise moins l'activité en France qu'ailleurs en Europe : le positionnement sectoriel (aéronautique, luxe, tourisme) et l'orientation des ventes françaises à l'étranger (moins tournées vers les États-Unis que celles des exportateurs allemands et italiens) sont des atouts dans la période actuelle, alors que l'atonie prolongée des prix et des salaires en France commence à rendre les produits tricolores plus abordables que ceux de leurs concurrents européens.

Toutefois, la flambée des cours des hydrocarbures se traduirait en France, comme ailleurs dans le monde, par un net regain d'inflation, qui franchirait les 2% au cours du printemps. Cette brusque remontée proviendrait pour l'essentiel des effets directs sur les prix de l'essence et du gaz de chauffage et ne contaminerait pas encore les autres secteurs à l'horizon de prévision, sauf dans le transport aérien où le kérosène constitue une part majeure des coûts. En particulier, d'ici juin, le regain inflationniste ne serait pas encore intégré dans les négociations de branche et d'entreprise, et les salaires nominaux resteraient atones, reflet d'un pouvoir de négociation affaibli des salariés. Le seuil de revalorisation automatique du Smic serait certes franchi au cours du printemps, mais n'aurait un effet plein qu'en deuxième partie d'année. Dès lors, le pouvoir d'achat des ménages flancherait et son acquis de croissance pour 2026 atteindrait -0,2% à mi-année.

L'effet baissier sur la consommation des ménages ne serait toutefois pas immédiat, ces derniers atténuant à très court terme l'impact de ce choc inflationniste sur leurs dépenses en puisant dans leur épargne. L'année 2025 s'était plutôt bien terminée en termes de consommation. Début 2026, la consommation ralentirait nettement (+0,1% au premier trimestre après +0,4%), surtout du fait de la douceur de l'hiver qui a limité les besoins en chauffage. Au deuxième trimestre, le rebond serait limité (+0,2%), les ménages commençant à restreindre leurs dépenses arbitrables sous l'effet du regain d'inflation, notamment en hébergement-restauration et en transport. Au final, l'acquis de croissance de la consommation pour 2026 atteindrait +0,6% à mi-année, après +0,4% pour l'ensemble de l'année 2025.

Du côté des entreprises, l'investissement a marqué le pas fin 2025 (-0,1%) après quatre trimestres de reprise. Les premières données suggèrent que cette atonie demeurerait début 2026, notamment parce que les renouvellements des flottes

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

automobiles d'entreprises sont limités, mais l'investissement rebondirait au printemps (+0,3%). Au final, l'acquis de croissance de l'investissement à mi-année s'élèverait à +0,8%, après +0,2% pour l'ensemble de l'année 2025. L'effet de la hausse des coûts de l'énergie sur les marges des entreprises ne se ferait guère sentir d'ici la mi-2026, car elles bénéficieraient du redressement de la productivité et de la baisse des salaires réels.

La demande finale publique porte environ la moitié de la croissance française depuis trois ans, mais ce soutien s'affaiblirait un peu d'ici mi-2026 : d'une part, la loi de finances initiale, votée en février 2026 après deux mois de fonctionnement en « services votés », se traduit par un resserrement budgétaire sur les dépenses de fonctionnement ; d'autre part, l'investissement public local se contracterait, comme de coutume les années d'élections municipales.

Le principal soutien de la croissance française proviendrait du commerce extérieur : les industriels se disent optimistes sur la demande étrangère et leurs carnets de commandes étrangers sont relativement bien garnis. Après une fin d'année record en termes de livraisons aéronautiques, les exportations connaitraient un trou d'air en début d'année 2026, mais reprendraient leur envol au printemps, les objectifs annuels des grands industriels du secteur étant en forte hausse. Au final, l'acquis de croissance des exportations atteindrait déjà +1,9% à mi-année.

Au total, la croissance française, bien que fragilisée, résisterait au premier semestre, avec +0,2% par trimestre et +0,9% d'acquis à mi-année, soit déjà autant que pour l'ensemble de l'année 2025. Les moteurs de l'activité changeraient légèrement, avec un peu plus de demande privée, un peu moins de demande publique et un net soutien extérieur. Cette reprise esquissée serait toutefois assombrie par la soudaine dégradation des termes de l'échange, entraînée par le renchérissement de l'énergie.

Le marché du travail, de son côté, ne profiterait pas de cette timide embellie. Avant même le déclenchement de la guerre au Moyen-Orient, le pessimisme des entreprises sur leurs embauches tranchait avec leur relatif optimisme sur leurs commandes. Après avoir déjà perdu 60 000 postes salariés privés en 2025, l'économie française en détruirait de nouveau 22 000 d'ici juin. Les créations de micro-entreprises continueraient d'alimenter la dynamique de l'emploi non salarié (+36 000 en six mois), mais ces emplois génèrent nettement moins de revenus pour les ménages. Au final, l'emploi total progresserait à peine d'ici la mi-année, ce qui ne suffirait pas à absorber la hausse solide de la population active, portée par la montée en charge de la réforme des retraites (la suspension n'ayant pas d'effets avant la fin 2026). Le taux de chômage continuerait de grimper à 8,1% au printemps.

Le principal aléa du scénario de prévision réside dans la durée et l'intensité du conflit opposant les États-Unis et Israël à l'Iran. Il est fait l'hypothèse d'un maintien des cours de pétrole autour de 100$ jusqu'en juin : si le conflit s'interrompait rapidement, l'excès d'offre sur le marché reprendrait le dessus et le prix dégringolerait, relançant la reprise européenne. À l'inverse, une intensification du conflit et, notamment, la destruction de capacités de production des pays du Golfe, pourraient propulser les prix des hydrocarbures encore plus haut, asphyxiant encore un peu plus le pouvoir d'achat des ménages. Au-delà du pétrole, le conflit au Moyen-Orient, s'il se prolonge, pourrait provoquer des perturbations plus importantes du commerce mondial et entraîner des ruptures d'approvisionnement.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

En outre, la vitesse à laquelle les agents privés ajusteront leurs comportements sera déterminante. Cela suppose pour la France une transmission modérée à court terme car le choc actuel, qui se limite au prix des hydrocarbures, ne ressemble pour l'heure pas complètement à celui de 2022. Mais la précédente vague inflationniste a montré, côté entreprises, que les industriels et les commerçants pouvaient très rapidement transmettre la hausse du coût des intrants aux prix à la consommation et, côté ménages, que ces derniers pouvaient promptement réduire la voilure de leurs dépenses.

La dette de Maastricht des administrations publiques (APU) au quatrième trimestre 2025 est de 3 460,5 Md€, en augmentation de 154,4 Md€ sur un an, et s'établit à 115,6% du PIB. La dette des administrations publiques locales (APUL) est d'environ de 8% de la dette globale pour un montant de 275,7 Md€ en augmentation de 13,1 Md€ sur un an.

B. La loi de finances 2026

Au terme d'un parcours mouvementé, encore cette année, la loi de finances n°2026-103 du 19/02/2026, a été publiée au Journal Officiel du 20/02/2026.

Les mesures de la LF 2026
La loi de finances 2026 prévoit entre autres :
- L'indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation : +0,9%,
- Maintien de l'abattement de 10% sur les retraites,
- Reconduction de la contribution différentielle sur les plus hauts revenus (CDHR),
- Création d'une taxe sur les holdings patrimoniales,
- Doublement du plafond de la réduction d'impôt « Coluche »,
- Création d'une taxe sur les petits colis,
- Création du dispositif « relance logement »,
- Hausse de la prime d'activité,
- Extension du repas à un euro,

Les mesures concernant les collectivités :
- Pour le « Dilico » qui est le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales, les communes en sont totalement exonérées,
- Le fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2025 passant de 1,15 Md€ à 840 M€,
- fusion de la TLV (taxe annuelle sur les logements vacants) et de la THLV (taxe d'habitation sur les logements vacants) à partir de 2027 en une nouvelle taxe qui sera la TVLH (la taxe sur la vacance des locaux d'habitation),
- instauration d'une « prime régalienne » annuelle de 500 € pour les maires,
- La DGF n'augmente que de 11,29 M€ qui ne compense pas la hausse de la péréquation de 290 M€ (150 M€ pour la DSU et 140 M€ pour la DSR) donc afin de le financer, il y aura un prélèvement sur la dotation forfaitaire et des variables d'ajustements,

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

- Majoration de 50% de la compensation perçue par les communes et les EPCI au titre de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) dont bénéficient les terrains à usage agricole,
- le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales est de 0,8%.
- Report de la prise en compte de l'actualisation de la valeur locative des locaux professionnels,
- Report du calendrier de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.

Enfin, il ne faut pas oublier le décret du 31/01/2025 qui prévoit la hausse de 3% par an pendant 4 ans des cotisations employeurs (CNRACL) avec rétroactivité au 1er janvier 2025.

II. Les orientations budgétaires pour la ville de Fonsorbes

A. Le volet des finances

1. Les recettes de fonctionnement

Conscient des fortes contraintes internationales et nationales mais conforme à notre engagement de campagne, nous avons décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2026.

Nous pouvons estimer les recettes communales de la façon suivante :

+ La fiscalité directe :

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales des locaux d'habitation est de 0,8% en 2026 (après 1,7% en 2025) et l'estimation du produit fiscal communal pour les années 2026 et 2027 pourrait être le suivant :

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

		TH	Variation	TFB	Variation	TFNB	Variation	TOTAL	Variation
	Base	393 231	-7,61%	11 932 976	5,45%	46 346	15,24%	12 372 553	5,01%
	Taux (3)	19,25%	0,00%	55,60%	0,00%	157,74%	0,00%		
	Lissage			-10 640 €					
	Produit	**75 697 €**	*-7,61%*	**6 624 095 €**	*5,65%*	**73 106 €**	*15,24%*	**6 772 898 €**	*5,58%*
2022	Compensation			**582 567 €**				**7 355 465 €**	*5,59%*
	Base	610 248	55,19%	12 818 607	7,42%	49 643	7,11%	13 478 498	8,94%
	Taux	19,25%	0,00%	55,60%	0,00%	157,74%	0,00%		
	Lissage			-7 821 €					
	Produit	**117 472 €**	*55,19%*	**7 119 324 €**	*7,48%*	**78 307 €**	*7,11%*	**7 315 103 €**	*8,01%*
2023	Compensation			**627 259 €**				**7 942 362 €**	*7,98%*
	Base	346 648	-43,20%	13 429 558	4,77%	52 598	5,95%	13 828 804	2,60%
	Taux	19,25%	0,00%	55,60%	0,00%	157,74%	0,00%		
	Lissage			-5 334 €					
	Majo. R.S.	31 071 €							
	Produit	**97 801 €**	*-16,75%*	**7 461 500 €**	*4,81%*	**82 968 €**	*5,95%*	**7 642 269 €**	*4,47%*
2024	Compensation			**654 493 €**				**8 296 762 €**	*4,46%*
	Base	179 524	-48,21%	13 715 019	2,13%	49 325	-6,22%	13 943 868	0,83%
	Taux	19,25%	0,00%	55,60%	0,00%	157,74%	0,00%		
	Lissage			-840 €					
	Majo. R.S.	17 620 €							
	Produit	**52 178 €**	*-46,65%*	**7 624 711 €**	*2,19%*	**77 805 €**	*-6,22%*	**7 754 694 €**	*1,47%*
2025	Compensation			**668 809 €**				**8 423 503 €**	*1,53%*
	Base	152 600	-15,00%	13 957 000	1,76%	48 700	-1,27%	14 158 300	1,54%
	Taux	19,25%	0,00%	55,60%	0,00%	157,74%	0,00%		
	Lissage								
	Majo. R.S.	15 131 €							
	Produit	**44 506 €**	*-14,70%*	**7 760 092 €**	*1,78%*	**76 819 €**	*-1,27%*	**7 881 417 €**	*1,63%*
2026	Compensation			680 684 €				**8 562 102 €**	*1,65%*
	Base	144 970	-5,00%	14 209 605	1,81%	47 726	-2,00%	14 402 301	1,72%
	Taux	19,25%	0,00%	55,60%	0,00%	157,74%	0,00%		
	Lissage								
	Majo. R.S.	14 374 €							
	Produit	**42 281 €**	*-5,00%*	**7 900 540 €**	*1,81%*	**75 283 €**	*-2,00%*	**8 018 104 €**	*1,73%*
2027	Compensation			**693 004 €**				**8 711 108 €**	*1,74%*

+ La fiscalité indirecte :

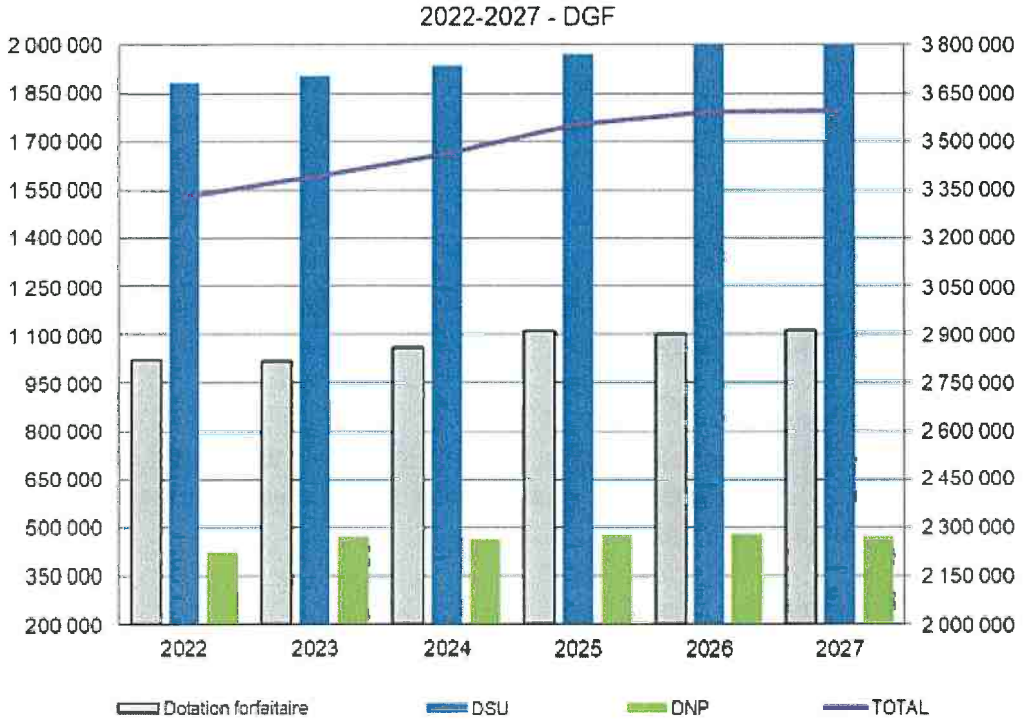
- La taxe additionnelle aux droits de mutation :
 Les encaissements de taxe additionnelle aux droits de mutation ont augmenté en 2025 de 12,65% pour un montant total à 477 K€ contre 423 K€ en 2024.
 Il est pris pour hypothèse un encaissement à hauteur de 450 K€ en 2026 et 2027.
- Le pacte financier avec le Muretain Agglo a conduit à une hausse de 6 K€ de la Dotation de solidarité communautaire (DSC) en 2025 pour un total de 92 K€. Des négociations auront lieu avec Le Muretain Agglo et en attendant nous stabilisons ce montant dans nos prévisions jusqu'en 2027.
- Il a été encaissé la deuxième année du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) en 2025 avec une baisse de 11,39% soit 20 K€ pour un montant de 157 K€ contre 177 K€ en 2024. L'hypothèse retenue est la stagnation de ce montant.

+ La dotation globale de fonctionnement (DGF) :

Nous prévoyons les hypothèses suivantes :

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

- Dotation Forfaitaire : baisse en lien avec celle de la population en 2026, moins 90 habitants correspondant à la population INSEE de référence au 1er janvier 2023 et hypothèse de 100 habitants supplémentaires en 2027.
- Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) : augmentation de 2% en 2026 et 0,12% en 2027.
- Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : stagnation jusqu'en 2027.



+ Les autres dotations et participations (chapitre 74) :

La participation de la CAF a augmenté de 7 K€ en 2025 à hauteur de 144 185 €.
Nous prévoyons un désengagement progressif de la CAF et par mesure de prudence il est prévu une baisse de 12 K€ en 2026 et 14K€ en 2027.
La compensation de l'Etat concernant la taxe foncière est en hausse de 6 K€ à hauteur de 39 K€ pour 2025. Pour la première fois, nous avons encaissé une compensation sur la taxe d'habitation pour 6 K€ que nous stabilisons en 2026 et 2027. La loi de finances 2026 prévoit une hausse de 50% de la compensation de la taxe foncière sur le non bâti pour un montant qui passe de 6,2 K€ à 9,4 K€.
Nous avons encaissé la dotation pour perte de THLV à hauteur de 26 K€ en 2025. La loi de finance 2026 prévoit une fusion de la TLV (taxe annuelle sur les logements vacants) et de la THLV (taxe d'habitation sur les logements vacants) à partir de 2027 en une nouvelle taxe qui sera la TVLH (la taxe sur la vacance des locaux d'habitation). Par conséquent cette dotation sera supprimée et 2026 sera la dernière année d'encaissement de celle-ci.

+ Les produits des services (chapitre 70) :

Les régies de la culture et de la jeunesse sont évaluées à 60 K€ en 2026 et 2027 soit 22% des recettes de ce chapitre. Les mises à disposition au CCAS et au Muretain

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

Agglo sont évaluées à 122 K€ en 2026 soit 44% des recettes de ce chapitre et devraient légèrement baisser en 2027.

+ Les autres produits de gestion courante :
Les revenus des immeubles sont en hausse de 45 K€ en 2025 pour s'établir à 368 K€ notamment grâce aux nouvelles antennes relais. Un travail est en cours pour mettre en location les locaux vides pour retrouver de la ressource. Nous restons prudents et nous envisageons donc un montant pour les revenus de immeubles à 346 K€ en 2026 et 350 K€ 2027.
En 2025, le reversement du budget annexe « Bâtiment Locatif » a été prévu pour 24 K€. Pour 2026, nous prévoyons un reversement du budget annexe « Atelier Relais Carrosserie » pour 25 K€. Cette recette ponctuelle sera retraitée dans l'épargne nette.

+ Les atténuations de charges :
En 2025, nous avons encaissé 207 K€ en remboursement des rémunérations de personnel contre 281 K€ en 2024 soit une baisse de 26,37%. Nous prévoyons la somme de 150 K€ jusqu'en 2027.

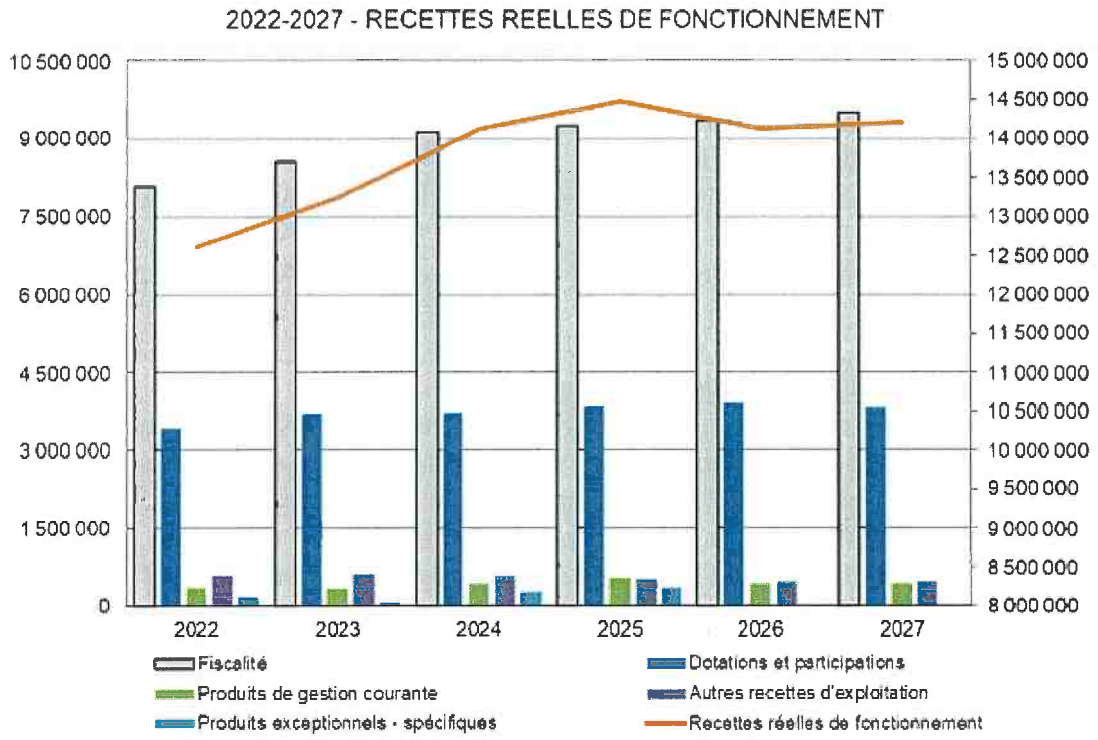
+ Produits financiers :
Il est prévu l'encaissement du fonds de soutien pour la sortie des emprunts structurées pour 21 K€ jusqu'en 2028. La dernière année d'encaissement de ce fonds de soutien est prévue pour 2028.

+ Produits spécifiques :
En 2025 nous avons encaissé le 2ème reversement des cessions pour le Pistoulet pour 327 K€. Les cessions de 2026 seront inscrites, comme la prévoit la loi, en recettes d'investissement (dont Pistoulet et Cantelauze). La réalisation budgétaire sera en recette de foncitonnement.

+ Synthèse de la trajectoire des recettes réelles de fonctionnement jusqu'en 2027 :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Atténuations de charges (013)	149 693	274 046	281 320	207 149	150 000	150 000
Produits des services (70)	418 946	311 129	290 124	277 187	276 919	277 080
Impôts et taxes (73) + (731)	8 080 050	8 571 408	9 136 654	9 255 217	9 343 988	9 503 756
Dotations et participations (74)	3 430 960	3 688 583	3 709 310	3 843 526	3 923 037	3 830 877
Produits de gestion courante (75)	337 199	315 399	413 373	538 461	421 000	420 000
Produits financiers (76)	21 550	21 559	21 578	21 581	21 576	21 576
Produits spécifiques (77)	176 383	64 667	272 258	334 016	0	0
Reprise des provisions (78)	2 032	0	0	0	0	0
Recettes réelles de fonctionnement	12 616 813	13 246 791	14 124 617	14 477 136	14 136 520	14 203 289

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE



Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté en 2025 de 2,50%. Elles devraient baisser en 2026 de 2,35%, et nous envisageons en 2027 une hausse de 0,47%.

2. Les dépenses de fonctionnement

L'objectif est une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

+ Les dépenses de personnel :

Présentation dans la partie relative au volet Ressources Humaines.

+ Les charges à caractère général :

En 2025, ce chapitre a baissé de 4,63%.

Le coût de l'électricité est passée de 529 K€ à 354 K€ soit une baisse de 33% tandis que le coût du GAZ de 179 K€ à 267 K€. Cependant le coût du GAZ est tronqué en 2025 car il y a eu la régularisation de factures de l'année 2023 pour 102 K€. Si on retraite cette régularisation le GAZ serait en baisse de 7,77% en 2025. Ces deux postes ont représenté 25% des charges à caractère général et 5,18% des dépenses réelles de fonctionnement. Nous prévoyons en 2026, l'installation de la télérelève sur des sites prioritaires afin de maitriser les aléas induisant une hausse de notre consommation (alerte).

Le poste « petit équipement » reste à un niveau conséquent de 196 K€ en lien avec l'augmentation des travaux en régie des services techniques amorcée il y a deux ans. Nous prévoyons 200 K€ en 2026 et 2027.

Le poste « contrats de prestation de services » a augmenté en 2025 de 26 354 € pour un montant de 425 131 € avec notamment le contrat d'entretien des espaces verts qui

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

représente 30% du coût de ce poste. Il est prévu en 2026 une augmentation du coût de ce contrat en lien avec le nouveau marché et l'attribution de nouveau secteur.
Des travaux importants concernant l'entretien des bâtiments publics ont continué en 2025 pour un montant de 79 K€. Ces entretiens préventifs permettront d'éviter de grosses réparations dans le futur.
En 2026, le poste des assurances (hors assurance du personnel) reste à un niveau élevé pour 87 K€.
Les charges à caractère général devraient augmenter de 11,97% en 2026 puis baisser de 1,50 % en 2027.

+ Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU :
Pour la troisième année, la commune de Fonsorbes a été prélevée au titre de l'article 55 de la loi SRU concernant l'amende pour la non réalisation du taux de logements sociaux, pour un montant de 46 K€ sur l'année 2025. Notre taux est de 14,99% (contre une exigence de 20% dans la loi) et fin décembre 2025, le décompte est de 844 logements sociaux. Il est prévu la construction de logements sociaux dont les sites de Cantelauze, chemin Bellevue et route de Tarbes. Un travail de fonds est également engagé avec le Muretain Agglo, l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO) ainsi que les bailleurs sociaux afin d'atteindre nos objectifs en matière de mixité sociale, conformément à l'article 55 de la Loi SRU. Nous évaluons le montant du prélèvement à 50 K jusqu'en 2027 ; lui-même réinvesti par le Muretain agglo, dans les opérations Habitat Social de notre Collectivité, pour l'équilibre d'opération jugée difficile.

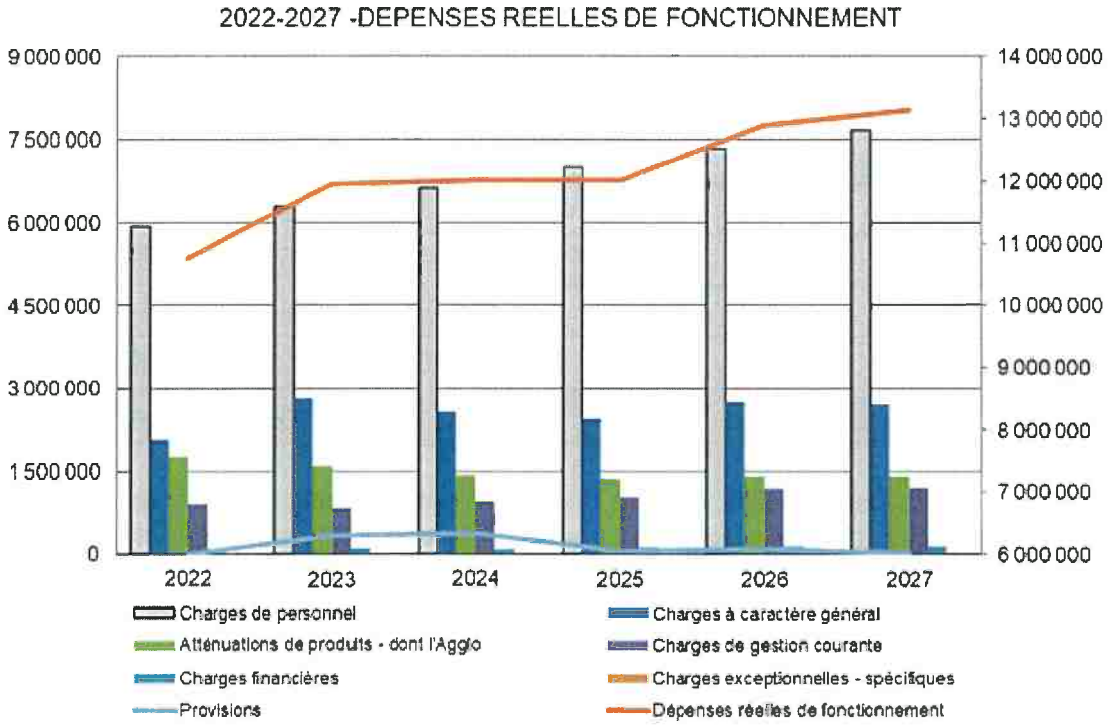
+ Autres charges de gestion courante :
La subvention du CCAS devrait être de 345 K€ en 2026. Il est décidé de diminuer cette subvention de 40 K€ pour récupérer de l'autofinancement sur le budget communal afin de financer l'aménagement d'un restaurant sénior. Elle devrait augmenter de 20 K€ en 2027.
Dans une démarche de soutien actif à nos associations nous avons décidé d'augmenter le montant des subventions de fonctionnement aux associations de 5 K€ soit 155 K€ en 2026.
La contribution aux syndicats est en légère diminution en 2025 avec un montant total de 90 999 € notamment pour payer les contributions au Syndicat Départemental d'Energie de la Haute Garonne (SDEHG). Celle-ci devrait augmenter en 2026 à hauteur de 205 K€, notamment pour payer au SDEHG les programmes LED ++. Nous achevons la démarche LED++ au plus tard le 31/12/2026.

+ Les provisions :
Concernant le litige qui nous oppose à la société ART DAN suite aux pénalités de retard sur les travaux du terrain synthétique du Lycée, il a été constitué une provision de 28 K€ en 2025. Une provision pour litige de 82 K€ doit être réalisé en 2026 concernant la démolition d'une habitation.
Une provision complémentaire de 29,54 K€ a été constitué pour la dépréciation des actifs circulants et le montant total de cette provision est de 55,57 K€ (il s'agit des titres impayés). Il faudra prévoir une provision complémentaire de 10 K€ en 2026.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

+ Synthèse de la trajectoire des dépenses réelles de fonctionnement à l'horizon 2027 :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Charges à caractère général (011)	2 065 640	2 815 663	2 565 073	2 446 325	2 739 245	2 698 050
Charges de personnel (012)	5 917 096	6 283 967	6 629 852	6 998 599	7 334 809	7 662 251
Atténuations de produits (014)	1 752 498	1 593 806	1 414 955	1 354 026	1 405 255	1 409 755
Charges de gestion courante (65)	902 412	825 791	947 322	1 038 591	1 170 801	1 199 790
Charges financières (66)	104 973	90 918	87 597	112 873	145 000	139 500
Charges spécifiques (67)	10 210	4 927	3 399	42	10 000	10 000
Provisions (68)	0	323 901	367 977	57 544	91 580	10 000
Dépenses réelles de fonctionnement	10 752 828	11 938 973	12 016 175	12 008 000	12 896 690	13 129 346



Les dépenses réelles de fonctionnement ont stagné en 2025. Elles devraient augmenter de 7,40% en 2026 et de 1,80% en 2027.

3. Le Muretain Agglo

L'attribution de compensation (AC) en fonctionnement de 2025 a baissé de 59 K€ notamment suite à l'extinction des emprunts transférés. En plus de la refacturation des services communs, l'année 2025 est marquée par le reversement au Muretain

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

Agglo par l'AC de fonctionnement de la somme de 28 K€ correspondant à l'aide de l'Etat pour l'accueil du jeune enfant. Son montant est passé de 725 K€ à 666 K€. Sur 2026 le montant devrait s'établir autour de 710 K€ en prenant en compte le service commun, l'organisation du temps scolaire à 4 jours ½ en année pleine dont le coût est partagé avec le Muretain Agglo et l'ajustement du bilan voirie.
Les travaux de voirie, les trottoirs, les pistes cyclables et cheminements doux, seront financés dans l'AC d'investissement avec un montant prévisionnel de 1 M€.

4. L'épargne de la collectivité

- *La chaîne de l'épargne*

La chaîne de l'épargne se résumerait ainsi :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Produits de fonctionnement courant	12 416 847	13 160 566	13 830 781	14 121 540	14 114 944	14 181 713
- Charges de fonctionnement courant	10 637 645	11 519 227	11 557 202	11 837 541	12 650 110	12 969 846
= EPARGNE DE GESTION	**1 779 202**	**1 641 339**	**2 273 579**	**2 283 999**	**1 464 834**	**1 211 867**
+ Solde financier et spécifique large	**25 958**	**-306 158**	**-347 371**	**-34 303**	**-80 004**	**1 576**
= Produits spécifiques larges	37 169	23 320	24 005	23 283	21 576	21 576
- Charges spécifiques larges	11 210	329 478	371 376	57 586	101 580	20 000
- Intérêts de la dette	103 973	90 268	87 597	112 873	145 000	139 500
= EPARGNE BRUTE	**1 701 188**	**1 244 913**	**1 838 611**	**2 136 823**	**1 239 830**	**1 073 943**
- Capital de la dette	842 995	846 892	908 610	666 218	637 513	650 000
EPARGNE NETTE	**858 193**	**398 021**	**930 001**	**1 470 605**	**602 317**	**423 943**
EPARGNE NETTE RETRAITEE	**821 714**	**388 021**	**915 001**	**1 446 468**	**577 317**	**403 943**

Après la crise énergétique de 2023 le niveau d'épargne nette de 2025 revient à un niveau intéressant. La prévision pour les années 2026 et 2027 reste prudente.

L'épargne nette retraitée correspond aux charges et recettes non pérennes que nous enlevons de l'épargne nette comme le reversement de budget annexe. Cela nous permet d'avoir une bonne visibilité de la situation financière de la commune.

L'épargne nette retraitée de 2025 tient compte du reversement du budget annexe Bâtiment Locatif pour 24 K€ et pour 2026 et 2027 il s'agit du reversement du budget annexe Atelier Relais Carrosserie pour 25 K€ et 20 K€.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

5. La dette

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Encours au 31/12	5 672 856	5 475 964	5 927 409	6 261 191	5 823 678	5 373 678
Variation de l'encours	157 005	-196 892	451 445	333 782	-437 513	-450 000
RRF	12 616 813	13 246 791	14 124 617	14 477 136	14 136 520	14 203 289
Taux d'endettement (encours dette/RRF) (1)	0,45	0,41	0,42	0,43	0,41	0,38
Encours par habitant	454	440	460	468	438	401
Charge de la dette (annuité dette / RRF)	7,51%	7,07%	7,05%	5,38%	5,54%	5,56%

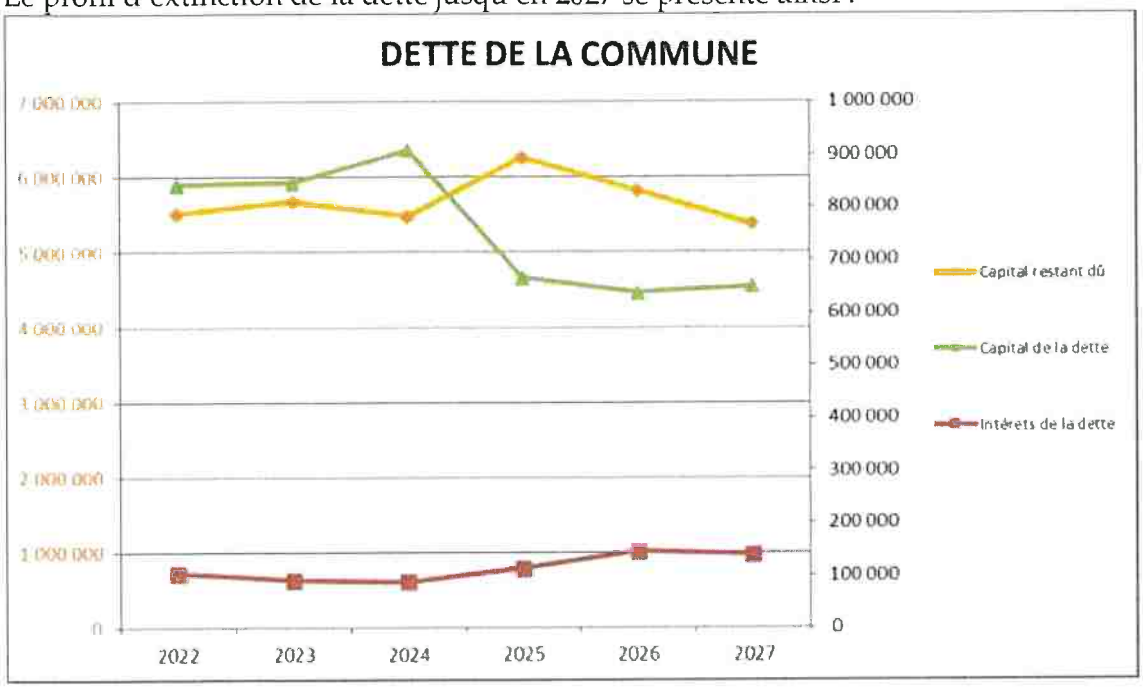
Le processus de désendettement est enclenché dès cette année avec la volonté de diminuer l'encours de la dette significativement d'ici la fin du mandat. Il s'agit du premier budget depuis 2014 avec une volonté forte de se désendetter.
Après un emprunt de 1 M€ en 2025 au taux fixe de 3,50% sur une durée de 15 ans, la commune s'est endettée de 334 K€ avec un encours de dette au 31 décembre 2025 à 6,26 M€. L'enveloppe prévisionnelle d'emprunt en 2026 et 2027 serait de 200 K€. La volonté est de faire baisser progressivement l'encours total de la dette avec un remboursement du capital sur l'année supérieur à l'endettement nouveau. Pour ce faire les nouveaux emprunts contractés devront avoir une durée de vie inférieure à 12 ans en fonction du profil d'extinction de la dette de la commune au 31/12/2025 qui est le suivant :

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	CRD
2026	624 693,25	130 030,53	754 723,78	5 636 497,98
2027	628 539,34	124 410,53	752 949,87	5 007 958,64
2028	603 102,41	110 927,42	714 029,83	4 404 856,23
2029	603 526,29	98 220,58	701 746,87	3 801 329,94
2030	585 534,15	85 481,82	671 015,97	3 215 795,79
2031	505 606,81	73 225,17	578 831,98	2 710 188,98
2032	486 855,52	63 135,38	549 990,90	2 223 333,46
2033	433 333,33	53 651,84	486 985,17	1 790 000,13
2034	408 333,59	44 673,48	453 007,07	1 381 666,54
2035	366 666,68	36 037,59	402 704,27	1 014 999,86
2036	341 666,69	27 729,42	369 396,11	673 333,17
2037	233 333,14	19 783,36	253 116,50	440 000,03
2038	200 000,20	12 643,94	212 644,14	239 999,83
2039	156 666,68	6 253,76	162 920,44	83 333,15
2040	66 666,68	2 041,66	68 708,34	16 666,47
2041	16 666,47	145,83	16 812,30	0,00
TOTAL GENERAL	**6 261 191,23**	**888 392,31**	**7 149 583,54**	

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

Notre encours de dette au 31 décembre 2025 était de 468 € par habitant contre 803 € (dernier indicateur connu de l'année 2024) pour la moyenne de la strate et il est composé à 99,21% d'emprunts à taux fixe et 0,79% d'emprunts à taux révisable indexé sur le livret A. Nous n'avons pas de prêt structuré ou dit « toxique ».

Le profil d'extinction de la dette jusqu'en 2027 se présente ainsi :



On remarque que le capital restant dû (la ligne jaune) commence son chemin de désendettement.

6. La section d'investissement

Les recettes d'investissement

En 2026, nous prévoyons un autofinancement important pour un montant de 2,40 M€ dont 1,17 M€ de virement à la section d'investissement.

Les recettes d'investissement sont évaluées à 8,43 M€ avec une enveloppe prévisionnelle d'emprunt de 200 K€ :

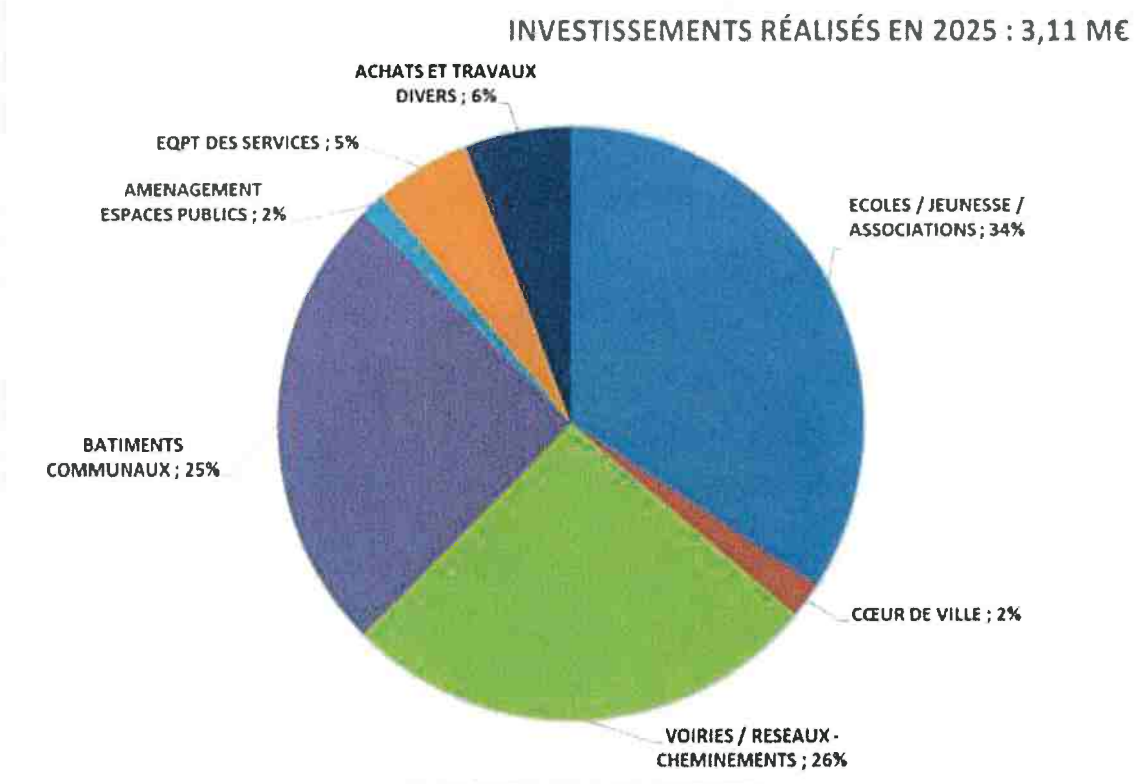
- Reprise du résultat : 1 447 428 €,
- Affectation de résultat : 1 234 242 €,
- Virement de la section fonctionnement : 1 170 235 €,
- Amortissements : 925 000 €,
- FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) et Taxe d'Aménagement : 390 123 € (dont 290 123 € de FCTVA),
- Cessions : 1 516 280 € dont 1,12 M€ pour le site de Cantelauze et 276 K€ en provenance de la zone du Pistoulet,
- Subventions : 1 122 862 €.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

Les dépenses d'investissement

Les investissements de 2025 :

THEMES	TOTAL
ECOLES / JEUNESSE / ASSOCIATIONS	1 062 163,12 €
CŒUR DE VILLE	61 773,00 €
VOIRIES / RESEAUX - CHEMINEMENTS	817 944,06 €
BATIMENTS COMMUNAUX	779 236,07 €
AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS	42 080,42 €
EQUIPEMENTS DES SERVICES	164 074,33 €
ACHATS ET TRAVAUX DIVERS	182 609,61 €
TOTAL	3 109 880,61 €



Les principaux investissements de 2025 ont été la première tranche de la rénovation du centre de loisirs de Cantelauze pour 628 K€, le début du projet des salles de Bidot pour 221 K€, l'AC voirie, trottoirs, pistes cyclables, cheminements doux pour 687 K€, le fonds de concours au SDEHG pour 96 K€, le schéma directeur de lutte contre le réchauffement climatique de nos écoles pour 113 K€, le changement de Chauffage, Ventilation et Climatisation (CVC) à la Médiathèque et à la salle du Trépadé pour 460 K€ et le théâtre de verdure au parc des Lavoirs pour 52 K€.

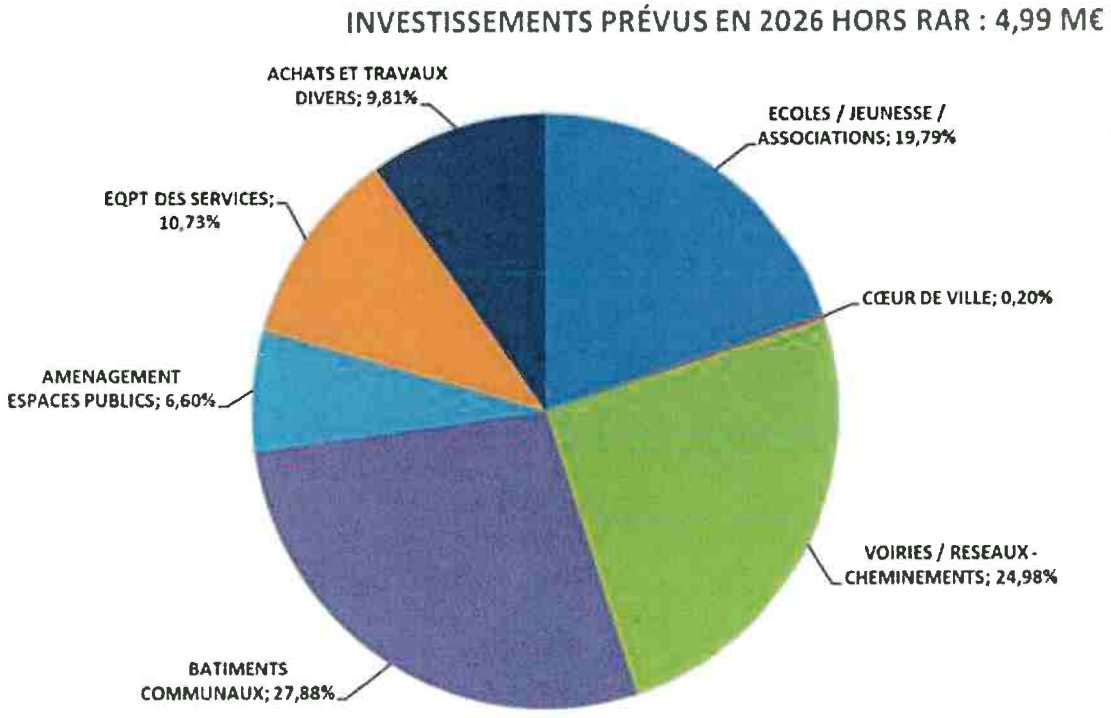
Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

Les investissements prévisionnels de 2026 :

L'enveloppe prévisionnelle des investissements de 2026, hors les RAR 2025 (2,27 M€) serait de 4,99 M€.

Pour le moment les thèmes ne sont pas changés mais il y a aura dans le courant de l'année 2026 un travail sur un PPF (plan pluriannuel de fonctionnement) et PPI (plan pluriannuel d'investissement) qui sera présenté ultérieurement.

THEMES	RAR 2025	BP 2026	TOTAL
ECOLES / JEUNESSE / ASSOCIATIONS	548 715 €	987 464 €	1 536 179 €
CŒUR DE VILLE	2 898 €	10 000 €	12 898 €
VOIRIES / RESEAUX - CHEMINEMENTS	442 899 €	1 246 450 €	1 689 349 €
BATIMENTS COMMUNAUX	1 007 433 €	1 390 850 €	2 398 283 €
AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS	61 043 €	329 300 €	390 343 €
FONCTIONNEMENT DES SERVICES	86 347 €	535 371 €	621 718 €
ACHATS ET TRAVAUX DIVERS	125 080 €	489 402 €	614 482 €
TOTAL	2 274 415 €	4 988 837 €	7 263 252 €



Les principaux investissements de 2026 hors les RAR 2025 sont :

- Le projet des salles de Bidot pour 1 000 K€,
- La poursuite de la rénovation du centre de loisirs pour 470 K€,
- L'AC voirie, trottoirs, pistes cyclables, cheminements doux pour 1 000 K€,

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

- Le fonds de concours au SDEHG pour 56 K€,
- L'acquisition de plusieurs véhicules pour 150 K€,
- L'armement de la police municipale pour 25 K€,
- Le renouvellement de matériel pour les services techniques pour 150 K€,
- L'extension de la vidéoprotection de la ville pour 100 K€,
- L'aménagement d'un restaurant sénior pour 50 K€,
- Aménagement de l'Hôtel de ville pour 75 K€,
- Réfection du gymnase de la Béouzo pour 55 K€,
- La rénovation des vestiaires des Boulbènes pour 44 K€,
- Les travaux d'aménagement au Tennis pour 100 K€,
- La mise en place de la télérelève pour 80 K€.

B. Le volet Ressources Humaines

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientation budgétaire comporte, au titre de l'exercice en cours et du dernier exercice connu, des informations relatives à la structure des effectifs, à la durée effective de travail dans la commune et aux dépenses de personnel. Le rapport présente également l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La politique de gestion des ressources humaines pour la période 2021-2026 est fixée par les Lignes Directrices de Gestion définies en décembre 2020 dont une révision commencera en 2026. Les grands axes sont les suivants :

- La mise en œuvre de nouvelles organisations de travail dans les services ;
- L'amélioration des services rendus au public ;
- L'étude de création de nouveaux métiers ;
- Le renfort des services en fonction de l'analyse des besoins et de la maîtrise des dépenses de personnel ;
- La continuité de l'amélioration des conditions de travail ;
- La création du plan de formation en adéquation avec la GPEEC (gestion prévisionnelle des emplois et compétences) ;
- Le développement des actions en faveur du développement durable ;
- L'analyse et la mise en place d'actions en faveur de l'égalité hommes/femmes.

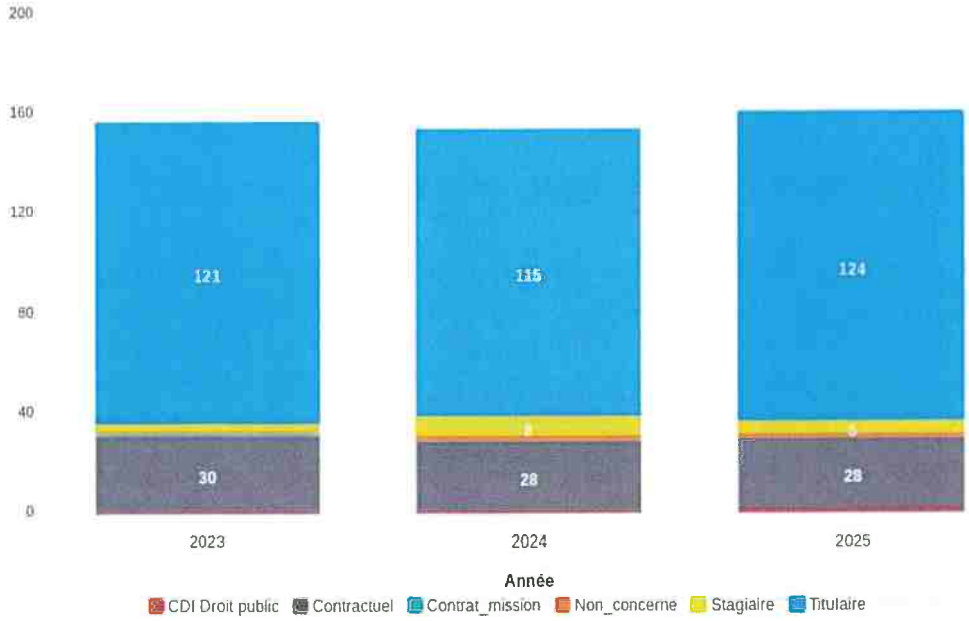
1- La structure des effectifs

La collectivité comptabilise 161 agents au 31 décembre 2025 dont 129 fonctionnaires, représentant 80% de l'ensemble du personnel. Les graphiques ci-dessous détaillent les effectifs par statut (fonctionnaires, contractuels), par catégorie, par filière et présentent la répartition hommes / femmes.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

Nombre d'agents par statut au 31/12

	2023/12	2024/12	2025/12	Variation	% / an
CDI Droit public	1	1	2	+1	41,42 %
Contractuel	30	28	28	-2	-3,39 %
Contrat_mission	1	0	0	-1	-100,00 %
Non_concerne	1	2	2	+1	41,42 %
Stagiaire	3	8	5	+2	29,10 %
Titulaire	121	115	124	+3	1,23 %
Total	157	154	161	+4	1,27 %

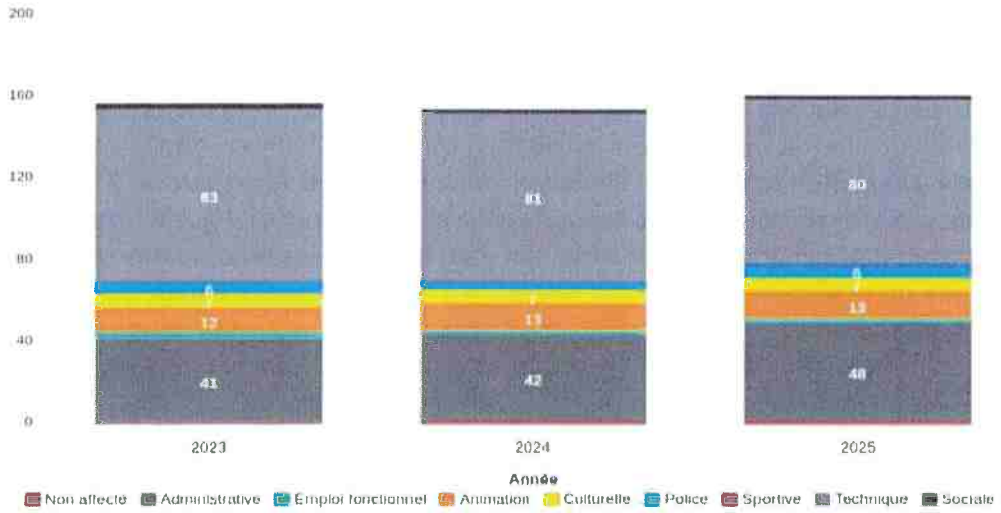


Les deux agents non concernés sont les apprentis.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

Nombre d'agents par filière au 31/12

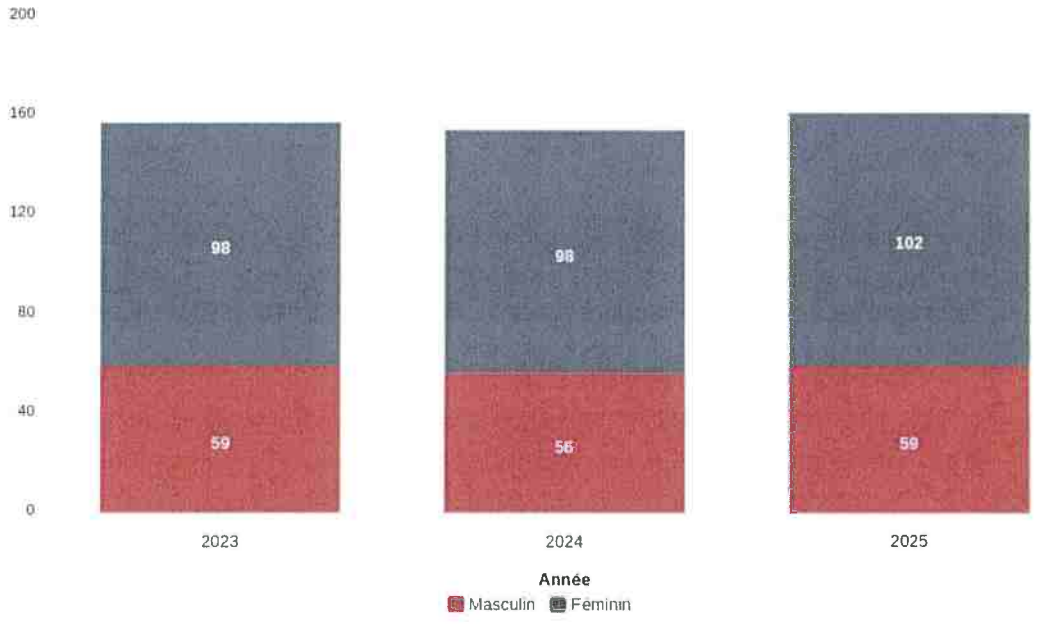
	2023/12	2024/12	2025/12	Variation	% / an
Non affecté	1	2	2	+1	41.42 %
Administrative	41	42	48	+7	9.20 %
Emploi fonctionnel	3	2	2	-1	-18.35 %
Animation	12	13	13	+1	4.08 %
Culturelle	7	7	7	-	-
Police	6	4	6	-	-
Sportive	1	1	1	-	-
Technique	83	81	80	-3	-1.82 %
Sociale	3	2	2	-1	-18.35 %
Total	157	154	161	+4	1.27 %



Les deux agents non affectés sont les apprentis.

Nombre d'agents par sexe au 31/12

	2023/12	2024/12	2025/12	Variation	% / an
Masculin	59	56	59	-	-
Féminin	98	98	102	+4	2.02 %
Total	157	154	161	+4	1.27 %



Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

L'évolution des effectifs est en augmentation en 2025, avec un total de sept agents supplémentaires sur la globalité des mouvements ayant eu lieu en 2025.

Cela s'explique notamment par le fait que les agents ayant quitté la collectivité ont été remplacés mais également que les contrats de remplacement des agents absents ont été maintenus cette année encore. Il est également à noter les recrutements validés en 2024 pour lesquels les agents sont arrivés en 2025.

La proportion de fonctionnaires reste majoritaire, ce qui correspond à un taux élevé observé dans les collectivités de même strate. Le recours aux contractuels est cohérent avec les besoins ponctuels (remplacements, contrats courts ou saisonniers).

Concernant les évolutions de carrière, sur l'année 2025, 8 dossiers ont été présentés au titre de la promotion interne sur 48 agents pouvant en bénéficier. Parmi les dossiers non présentés : 32 agents n'ont pas les missions en adéquation avec le grade visé, 2 agents ne répondent pas aux critères des LDG, 3 agents en raison d'une prise de poste trop récente, 2 agents qui ont déjà bénéficié d'un avancement dans les 5 années précédentes et 1 agent a été proposé sur le grade supérieur suite à réussite à l'examen professionnel.

En ce qui concerne les avancements de grade, 9 agents ont été promus sur 25 agents promouvables. Parmi les agents non promus : 3 agents ne répondent pas aux LDG, 4 agents ont un avis défavorable de leur responsable hiérarchique, 1 agent a une prise de poste trop récente, 5 agents ont déjà bénéficié d'un avancement dans les cinq dernières années, 2 agents n'ont pas les missions en adéquation avec le grade visé et 1 agent ne répond pas aux conditions statutaires pour la catégorie B.

La politique d'avancement reste contrôlée, cohérente avec les LDG et permet de maintenir la soutenabilité de la masse salariale tout en valorisant les parcours.

2- Les dépenses de personnel

L'évolution de la composante « brut employeur » entre 2023 et 2025 met en évidence une progression régulière et structurelle des dépenses de personnel.

Comme le montre le tableau ci-dessous, l'ensemble des postes qui composent le coût employeur — traitement de base, NBI/SFT/IR, RIFSEEP, indemnités d'activité et charges de la collectivité — connaissent une hausse significative sur la période. Cette dynamique traduit à la fois les effets mécaniques d'avancement de carrière, l'impact des mesures nationales ainsi que les besoins opérationnels croissants des services.

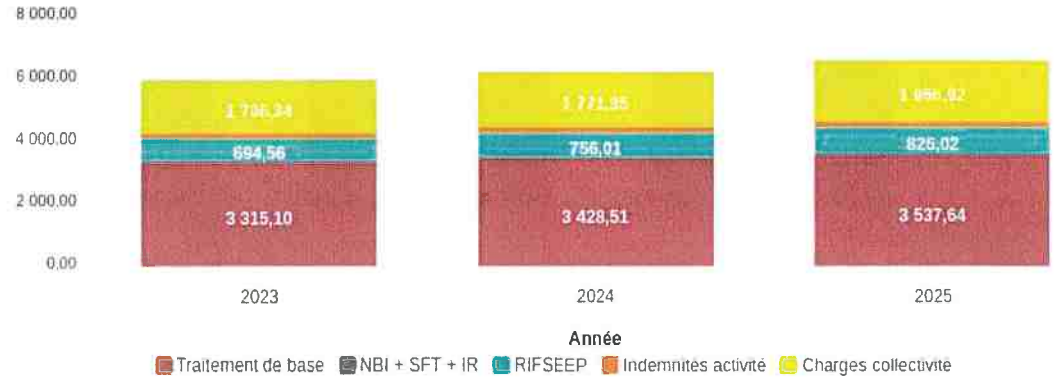
Le traitement de base reste le premier contributeur à l'augmentation, avec une progression annuelle moyenne de plus de 3 %, suivie par les charges de la collectivité, dont la hausse supérieure à 7 % reflète l'augmentation des cotisations obligatoires et des contributions légales. Le RIFSEEP progresse également de façon notable, conséquence directe des évolutions statutaires, des recrutements et des revalorisations engagées.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

La lecture croisée du tableau et du graphique souligne ainsi une tendance globale : la masse salariale s'accroît à un rythme supérieur à 5 % par an, portée à la fois par les composantes fixes de rémunération et par les charges patronales. Cette évolution appelle une gestion prévisionnelle rigoureuse et confirme la nécessité d'adapter l'organisation et les moyens humains en cohérence avec les besoins du territoire et les orientations stratégiques de la collectivité.

Composante brut Employeur

	2023	2024	2025	% / an	k€ / an
Traitement de base	3 315,10 k€	3 428,51 k€	3 537,64 k€	3,30 %	+111,27 k€
NBI + SFT + IR	74,94 k€	70,89 k€	78,00 k€	2,02 %	+1,53 k€
RIFSEEP	694,56 k€	756,01 k€	826,02 k€	9,05 %	+65,73 k€
Indemnités activité	180,41 k€	200,29 k€	195,99 k€	4,23 %	+7,79 k€
Charges collectivité	1 706,34 k€	1 771,35 k€	1 956,92 k€	7,09 %	+125,29 k€
Total	5 971,34 k€	6 227,05 k€	6 594,57 k€	5,09 %	+311,61 k€



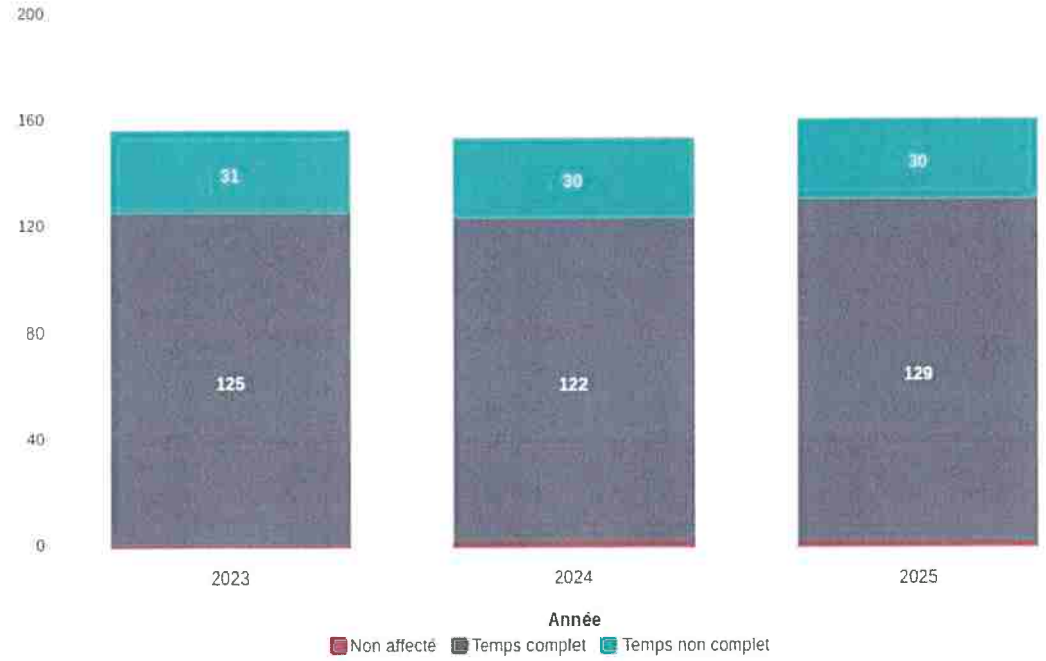
3- Le temps de travail

Conformément à l'article 11 du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001, la durée légale du travail dans la fonction publique est fixée à 35 heures par semaine pour un emploi à temps complet. Ce décompte est réalisé sur une base annuelle de 1 607 heures de travail effectif, heures supplémentaires non comprises. Cette disposition concerne l'ensemble des agents fonctionnaires, stagiaires et les agents contractuels.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

Nombre d'agents Temps travail poste (DSN) au 31/12

	2023/12	2024/12	2025/12	Variation	% / an
Non affecté	1	2	2	+1	41,42 %
Temps complet	125	122	129	+4	1,59 %
Temps non complet	31	30	30	-1	-1,63 %
Total	157	154	161	+4	1,27 %



Les deux agents non affectés sont les apprentis

La part des agents à temps complet représente 80 % de l'effectif. Les agents, dont la durée de travail est inférieure à 28 heures, sont principalement des contractuels positionnés au service entretien et au service jeunesse pour le fonctionnement du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire).
La proportion de temps partiels reste limitée. Les services identifiés comme à temps de travail réduit sont cohérents avec les rythmes scolaires ou les activités fractionnées type nettoyage.
L'effectif de décembre 2025 ramené en équivalent temps plein est de 152.5 pour 166 agents.

4 – L'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel

L'année 2026 sera marquée par une évolution mesurée mais ciblée des effectifs, centrée sur le renforcement opérationnel des services les plus sollicités et la poursuite de la professionnalisation des équipes. Les ajustements prévus répondent directement aux besoins exprimés par les services, tout en s'inscrivant dans une logique de maîtrise des dépenses de personnel et de continuité du service public.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

Afin de garantir le maintien de la qualité des prestations fournies à la population, plusieurs renforts saisonniers sont programmés sur les secteurs à forte activité, notamment le service des espaces verts et la propreté urbaine et les service Bâtiments et Festivités.

Parallèlement, la collectivité poursuit son engagement en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle par le renouvellement d'un contrat d'apprentissage au service informatique.

2026 voit encore l'impact de décisions gouvernementales telles que l'augmentation du taux de cotisation de la CNRACL de 3% et du taux de versement du transport de 0.15% dont le surcoût s'élève à 100 000€ pour 2026.

Au-delà des évolutions de carrière indiquées ci-dessus, le glissement vieillesse technicité se caractérise en 2025 par 49 avancements d'échelon à cadence unique dont le surcoût estimé est de 27 775€ et concerne 66 agents.

De plus un agent est nommé à la promotion interne sur le grade de technicien et 14 agents vont bénéficier d'un avancement de grade. Le surcoût de ces mesures s'élève à près de 6 000€.

L'exécution budgétaire 2025 a été effectuée avec la volonté d'améliorer les conditions de travail, de prendre en compte les besoins de renfort dans certains services, d'accompagner les agents autant dans leur carrière que dans leur souhait d'évolution de poste.

La préparation budgétaire 2026 et l'exécution budgétaire à venir doivent donc s'inscrire dans une approche certes prudentielle, les réformes éventuelles et décisions gouvernementales n'étant pas complètement stabilisées, mais qui correspond à une démarche volontariste des actions de proximité menées en 2025.

Il est donc essentiel de poursuivre les actions en matière de ressources humaines dans un objectif de mise en convergence des régimes administratifs, d'une meilleure adéquation entre les métiers, les compétences et les aptitudes des agents (pour une meilleure valorisation des parcours professionnels) et d'une amélioration des conditions de travail (pour prévenir et anticiper les effets d'une pyramide des âges vieillissante).

Accompagner les services et les agents en poste

L'année 2025 a confirmé la dynamique engagée par la collectivité en matière de développement des compétences, avec un plan de formation particulièrement abouti et un taux de réalisation exceptionnel de 98 %. Au total, 104 actions de formation ont été programmées et suivies, représentant 176,5 jours de formation, et 79 agents ont bénéficié d'au moins une action, illustrant une mobilisation forte des services autour de la montée en compétences et de la professionnalisation.

La structure du plan 2025 témoigne de la volonté de la collectivité d'assurer un développement continu des compétences :

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

- Formations de professionnalisation : 67 actions (64 %)
- Perfectionnement : 23 actions (22 %)
- Intégration : 6 actions (6 %)
- Concours / examens : 4 actions (4 %)
- Formations obligatoires et spécifiques : 4 actions (4 %)

Les thématiques abordées couvrent un large champ : management, prévention des risques, CACES, urbanisme, communication professionnelle, violences intrafamiliales, outils numériques, jeunesse, social, culture, etc. Cette diversité reflète une politique d'accompagnement attentive aux enjeux des services, à la sécurisation des pratiques et à l'amélioration continue du service public. Tous les services ont été concernés, traduisant une volonté affirmée d'équité et d'accès universel à la formation.

Dans la continuité de cette dynamique, le budget formation progresse en 2026, passant de 50 000 € à 60 000 €.

Cette augmentation répond à plusieurs objectifs :

- Poursuivre et intensifier les formations obligatoires, notamment en matière de prévention, sécurité, habilitations réglementaires et CACES, déjà engagées depuis plusieurs années ;
- Accompagner les évolutions structurelles des services (nouvelles organisations, nouveaux outils, montée en compétence des équipes) ;
- Anticiper et soutenir les projets professionnels des agents, dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion et de la GPEEC ;
- Procéder à la formation armement des agents de la police municipale ;
- Développer davantage les formations en intra, permettant d'optimiser les coûts tout en consolidant la culture commune.

Les quelques formations non réalisées en 2025 (principalement techniques) seront reprogrammées en 2026, renforçant ainsi la cohérence et la continuité du parcours de formation des agents.

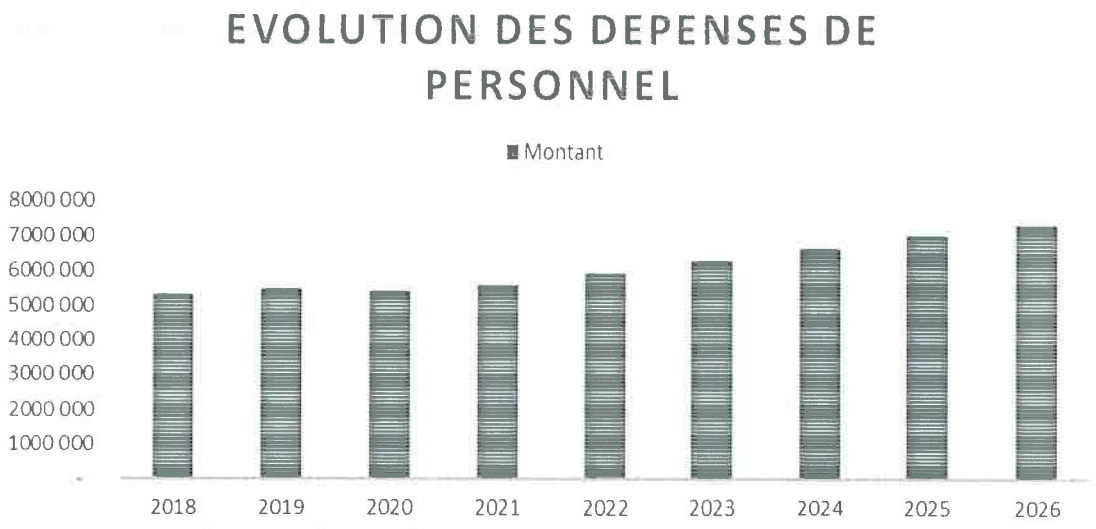
Cette évolution budgétaire traduit l'ambition de la collectivité : investir durablement dans les compétences, soutenir la qualité du service public et garantir des conditions de travail sécurisées et adaptées aux enjeux opérationnels. Avec un plan renforcé et une programmation déjà structurée, 2026 s'inscrit au travers de la formation professionnelle.

L'évolution des dépenses

L'analyse de la période 2018–2026 montre une croissance soutenue mais cohérente des dépenses de personnel, portée à la fois par les obligations statutaires, les besoins accrus des services, la volonté de la collectivité de maintenir un niveau de service public élevé.
Le BP 2026 intègre des investissements RH ciblés (saisonniers, formation) et un renforcement de la professionnalisation.

Il en résulte une trajectoire maîtrisée, vigilante, et compatible avec les équilibres financiers de la commune.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE



C. Le volet « ESPACE URBAIN DURABLE »

La ville est un espace partagé. L'aménager, l'urbaniser, l'adapter aux enjeux de transformation des mobilités et de transition écologique, l'éclairer, en assurer la propreté, en maîtriser l'évolution foncière, dans le respect de l'environnement…autant de missions poursuivies par la Ville de Fonsorbes en faveur de l'espace urbain durable.

1. La Planification urbaine

- **L'évolution progressive du Plan Local d'Urbanisme**

Pour rappel, la Ville est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme adopté en 2020, montrant quelques signes d'obsolescence au regard d'enjeux actualisés en matière de stratégie d'urbanisation et qu'il est impératif de mettre en comptabilité avec la Loi Climat et Résilience (2021) amplifiée par l'approbation récente du SCoT de 2ème génération, le 9 mars 2026.

Il sera question de procéder à quelques adaptations à la marge par une procédure de modification de droit commun n°2 avant, d'amorcer la révision complète du document de planification en 2027.

- **Le projet « Cœur de Ville »**

Pour rappel, les axes stratégiques issus de l'étude Bourg-Centre réalisée en appui de la Région Occitanie, étaient les suivants :

AXE 1 : Améliorer la structure et la qualité des différents modes de déplacement,
AXE 2 : Définir un cadre de vie urbain attractif et de qualité,

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

AXE 3 : Permettre la dilatation du centre bourg avec intensification des fonctions de centralité et une densification des tissus à proximité des nouvelles polarités, pour le mettre à l'échelle de la ville de demain.

Pour le Cœur de ville, ce dernier en situation de carrefour est marqué par de vastes espaces de stationnement, et mérite d'être reconfiguré pour offrir de véritables espaces publics fédérateurs à l'échelle de la commune.

L'objectif était de renforcer et conforter l'attractivité du centre-ville en prenant en compte les dimensions économiques, patrimoniales, culturelles et sociales, les besoins de mobilité mixte, le souhait de créer un vrai lieu de vie et d'échange, symbole du lien social quotidien qui fait défaut à la commune.

Il sera question de donner corps à une centralité rénovée par une mise en réflexions du devenir de la place du Trépadé et de ses espaces connexes par un concours d'idées mobilisant urbaniste, paysagistes et VRD, habitants et usagers dès 2027.

Notre collectivité souhaite aujourd'hui affiner la programmation urbaine relative au projet « cœur de ville 2032 » avant de passer à une phase opérationnelle de réalisation en définissant un cahier des charges. Ces réflexions complémentaires visent des objectifs partagés pour la revitalisation du centre-bourg.

- **Les politiques de mobilités**

La Ville de Fonsorbes participe à de nombreux projets d'aménagement du territoire et à la requalification d'espaces publics afin qu'ils soient favorables aux mobilités actives tout en valorisant le patrimoine urbain.

Via LE MURETAIN AGGLO - compétent en matière d'Autorité Organisatrice de la Mobilité et de Voirie, il sera question de relancer :

- Un Plan de Circulation actualisé,
- Majoré par le plan d'accessibilité pour la voirie et l'espace public lancé sur le cœur de ville,
- Les réflexions sur l'adaptation du Plan de desserte Tisséo-Collectivités dans le cadre du futur Plan de Mobilité « Demain Mobilités ! ».

Enfin, côté « mobilités actives », la piste cyclable vers Bidot sur le secteur d'Ayguolounguo et plus largement vers Seysses-Roques dans le cadre du Schéma cyclable communautaire, est en cours d'aménagement par tronçons progressifs. L'acquisition de fonciers par le MURETAIN AGGLO sera nécessaire à la poursuite de ce cheminement jusqu'a minima, la zone de Bidot.

2. **Le projet de valorisation écologique et énergétique**

- **La valorisation du site de Bidot**

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

Que ce soit au travers de la valorisation d'une future zone de compensation environnementale en appui de la CDC Biodiversité pour le compte d'Airbus ou encore, l'étude sur la sécurisation de l'alimentation du lac de bidot, c'est demain, le socle d'un nouveau programme de mise en valeur des espaces naturels récréatifs qui sera progressivement déployé.

- **La mise en place d'un plan de sobriété énergétique**

Confrontée à la hausse des prix de l'énergie et au défi de la transition écologique, la Ville de Fonsorbes a décidé de mettre en place un plan de sobriété énergétique visant à atteindre les objectifs suivants :

1. Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics
2. Réduire la consommation énergétique de l'éclairage public
3. Favoriser le développement des énergies renouvelables

La principale marge de manœuvre possible pour diminuer la facture énergétique est de poursuivre et d'accélérer la politique d'investissement orientée sur la réduction des consommations d'énergie. L'utilisation d'un matériel moins énergivore et plus efficace lors des opérations de rénovation.

Cela passe par un bouquet de solutions dont le programme LED++ sur l'éclairage public résidentiel et routier dont le programme sera achevé cette année 2026, le suivi des consommations énergétiques de nos bâtiments les plus consommateurs pour demain, préparer un marché de maintenance à performance énergétique ou encore, le déploiement de projets d'énergies renouvelables adaptés à notre patrimoine communal.

3. La vie économique et sociale

Créer du lien, prévenir, faire cohabiter, favoriser l'intégration de tous les publics, offrir des espaces intergénérationnels d'échange, développer les initiatives associatives… Cohésion territoriale et attractivité locale autant de missions poursuivies par la Ville de Fonsorbes en faveur de la cohésion territoriale, de ses habitants et des acteurs économiques.
Cet axe comprend le développement des échanges et de la convivialité, l'implication citoyenne, la satisfaction des besoins et des attentes des Fonsorbais, et une offre économique de proximité.

Le soutien aux associations rentre dans ce cadre autant par le versement de subventions que par l'aménagement et l'entretien des bâtiments et équipements mis à disposition.

L'ensemble des services municipaux œuvre pour satisfaire les besoins et les attentes de Fonsorbais par leurs actions quotidiennes. L'organisation des manifestations et le développement d'une offre culturelle pour tous participent à la convivialité et à l'ouverture vers les autres.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

Concernant le maintien et développement de l'activité économique locale et des commerces, le service développement économique organise et met en œuvre des dispositifs d'accompagnement des acteurs économiques ; il participe au développement d'une dynamique du tissu économique local.

La poursuite de la zone économique de Pistoulet en appui du MURETAIN AGGLO montre notre détermination à agir sur ces deux volets que sont l'économie et l'emploi.

III. Les budgets annexes

La commune de Fonsorbes a 3 budgets annexes en 2026.

1) Budget Atelier Relais Carrosserie

Le 15 janvier 2025 la SCI TONY a fini de payer les semestrialités du plan de redressement. Il y a à ce jour 5 mois de loyers courants en retard et il reste sur le budget annexe « Atelier Relais Carrosserie » une provision de 17 250 € HT.
Le montant de la dette fin mars 2026 est de 20 568,33 € TTC soit 17 247,85 € HT.
En fonction des paiements de l'année 2026 nous pourrons envisager si besoin un ajustement de la provision à la fin de l'exercice 2026.
Il n'est pas besoin de procéder au recours à l'emprunt pour l'année 2026 et 2027.
Le profil d'extinction de la dette de ce budget annexe au 31/12/2025 est le suivant :

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	CRD
2026	23 146,23	3 888,57	27 034,80	69 438,77
2027	23 146,23	2 916,43	26 062,66	46 292,54
2028	23 146,23	1 944,29	25 090,52	23 146,31
2029	23 146,31	972,15	24 118,46	0,00
TOTAL GENERAL	**92 585,00**	**9 721,44**	**102 306,44**	**138 877,62**

Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement à l'horizon 2027 :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses réelles de fonctionnement	37 559	16 060	20 088	42 371	53 000	50 000

2) Budget Bâtiment Locatif ex Lopez

Le bâtiment n'est plus loué depuis le 01/09/2019.
Une réflexion sera menée dans le courant de l'année 2026 sur le devenir de cet ensemble immobilier et donc de ce budget annexe.
Il n'est pas besoin de procéder au recours à l'emprunt pour l'année 2026.
Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement à l'horizon 2027 :

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 031-213101876-20260409-2026_020-DE

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses réelles de fonctionnement	0	0	0	0	0	0

3) Budget Transport à la demande

Ce budget annexe a été créé par la délibération n°2025-065 du 03/07/2025 et il est chargé de l'exploitation en gestion directe du service de la navette municipale. Ce budget annexe est soumis à la nomenclature M43 et il est assujetti à la TVA.
Il n'est pas besoin de procéder au recours à l'emprunt pour l'année 2026.
Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement à l'horizon 2027 :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses réelles de fonctionnement	0	0	0	0	15 000	15 000

CONCLUSION

Nous souhaitons dès à présent mettre en place notre programme avec une réelle volonté de désendettement de la commune de Fonsorbes en priorisant les dépenses et les investissements qui nous semblent importants. Ce processus de désendettement est historique car il n'a pas été connu sur la ville de Fonsorbes depuis 2014. Il nous permet parallèlement de nous donner du temps pour optimiser le patrimoine de la commune en mettant certains biens à la location, envisager des ventes probables et trouver de nouvelles ressources.
Fort de notre programme et conforme à nos engagements de campagne, nous avons décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2026 (part communale).
Dans le courant de l'année 2026 un travail sera fait sur un PPF (plan pluriannuel de fonctionnement) et PPI (plan pluriannuel d'investissement) afin d'avoir une vision sur le long terme.

À Fonsorbes le 9 avril 2026

Monsieur le Maire,

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Mathieu LAFOUX.